

## Séance ordinaire du Conseil d'établissement de l'école alternative Atelier - Compte-rendu

Date de la rencontre: Mercredi le 30 mars 2022 à 18h30  
 Lieu: Rencontre virtuelle Zoom - Voir invitation courriel pour le lien.

1 . Ouverture de la séance	Heure	Quorum
La séance est ouverte à	18:30	
2 . Prise de présences et vérification du quorum.		
LJP - article 61: « le quorum aux séances du conseil d'établissement est de la majorité de ses membres en poste, dont la moitié des représentants des parents. » = 6 membres incluant 3 parents.	Présences <input type="checkbox"/> Catherine Bertrand, professeure <input checked="" type="checkbox"/> Anne Bhéreur, parent - (présidente du CÉ) <input checked="" type="checkbox"/> Lisa Bleuze, professeure <input checked="" type="checkbox"/> Yacine Bouyahmed, parent - (vice-président du CÉ) - rep. CP <input checked="" type="checkbox"/> Sophie Daigle, directrice <input type="checkbox"/> Samira El Ouargi, parent - substitut <input type="checkbox"/> Hajar Filali, parent - substitut <input checked="" type="checkbox"/> Émilie Furlotte, professeure <input type="checkbox"/> Dalia Gesualdi-Fecteau, parent - membre du CÉ - subst. CP <input checked="" type="checkbox"/> Véronique Hénault, parent - substitut <input checked="" type="checkbox"/> Dorin Holban, parent - membre du CÉ <input type="checkbox"/> Édith Lareau, technicienne au service de garde <input checked="" type="checkbox"/> Josée Martineau, professeure <input checked="" type="checkbox"/> Nanci Saviskas, parent - membre du CÉ <input checked="" type="checkbox"/> Laurent White, parent - substitut <input checked="" type="checkbox"/> Maranda Colin (Participante externe du public)	Le quorum étant atteint, l'assemblée peut se poursuivre.  A quitté à 20h.  Remplace Dalia G-Fecteau
3 . Lecture et adoption de l'ordre du jour. Aucun ajout.		Adoption Proposée par Yacine Bouyahmed. Appuyée par Véronique Hénault. Adoption à l'unanimité.
4 . Lecture et adoption du compte-rendu du Aucune correction.	24 février 2022	Adoption Proposée par Véronique Hénault. Appuyée par Émilie Furlotte. Adoption à l'unanimité.
5 . Suivi du compte-rendu de la réunion du	24 février 2022	Suivi - échéancier ∅

## Séance ordinaire du Conseil d'établissement de l'école alternative Atelier - Compte-rendu

<p>7.1.1 Horaire 2022-2023 : Sophie mentionne qu'il va y avoir des modifications à l'horaire, donc on devra reprendre ce point au prochain CE pour approbation.</p> <p>7.2.1 Suivi budgétaire. Point reporté remis à l'ordre du jour ce soir.</p>		
<p>6 . Questions du public Aucune question.</p>		
<p>7 . ÉTUDE DES DOSSIERS:</p> <p>7.1 DOSSIERS OÙ IL EST QUESTION DE TRAVAILLER <i>Adoption, approbation ou consultation (résolutions au besoin)</i></p> <p>7.1.1 Plan de l'effectif 2022-2023 (approbation) Sophie explique qu'un comité de participation impliquant tous les enseignants a débuté son travail durant l'hiver. Des choix ont été faits concernant le plan de l'effectif. Toutes ces ressources sont payées par le budget du CSS, mais l'école peut décider de les bonifier avec certaines enveloppes budgétaires autres. Au final, les décisions relatives au plan de l'effectif pour la prochaine année ont été prises en misant sur la stabilité auprès des élèves, c'est-à-dire leur permettre de rester avec la même équipe d'intervenants. Des effets positifs ont d'ailleurs été perçus rapidement à cet effet.</p> <p>Document explicatif des services complémentaires présenté par Sophie Daigle, joint en annexe. Orthopédagogue 5 jours, enseignante ressource 5 jours, psychoéducation 2 jours, orthophonie 0,5 jours, éducation spécialisée 5 jours + 2 jours, enseignant anglais 4 jours.</p> <p>Bonification de l'anglais de 0,5 jours par semaine (4 jours au lieu de 3,5), qui sera réparti sur l'ensemble des 12 groupes de l'école.</p> <p>Les bonifications proviennent en partie de budgets additionnels attribués aux écoles avec un facteur de défavorisation, donc l'école Atelier fait partie.</p> <p>CONSIDÉRANT QUE les nouvelles règles nécessitent l'approbation du CE pour le plan d'effectif annuel. CONSIDÉRANT QUE les besoins ont été priorités par l'équipe-école. CONSIDÉRANT QUE le plan proposé est jugé conforme aux besoins des élèves de l'école Atelier, en fonction des budgets attribués et des possibilités qu'ils offrent. IL EST RÉSOLU d'approuver le plan de l'effectif 2022-2023 tel que présenté.</p>	<p>Adoption Lien document à venir.</p>	<p>Suivi - échéancier ∅</p>
	Proposée par Josée Martineau	

## Séance ordinaire du Conseil d'établissement de l'école alternative Atelier - Compte-rendu

	Appuyée par Dorin Holban. Adoption à l'unanimité.	
<p><b>7.1.2 Règles de sécurité (approbation)</b> Document de travail présenté par Sophie, joint en annexe au CR (voir lien). Très peu de modifications par rapport à l'année dernière.</p> <p>Voir l'ajout en jaune dans le document. Communication avec les parents : idéalement la journée même, mais à l'intérieur d'un délai de 48h au maximum. Proposition d'ajout au paragraphe en jaune : "sans atteinte à l'intégrité physique des enfants". Ce point sera discuté par Sophie lors de la prochaine assemblée générale.</p> <p>CONSIDÉRANT QUE les règles de conduite et mesures de sécurité évoluent d'année en année en fonction des événements et des enjeux.</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le contenu des règles de conduite et mesures de sécurité mis à jour a été présenté par la directrice lors de la rencontre du CÉ du 30 mars 2022.</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la mise à jour présente un ajout sur la communication avec les parents lors d'événements problématiques et qu'il a été proposé d'ajouter que le délai possible de 48h s'applique en l'absence d'atteinte à l'intégrité physique des élèves.</p> <p>IL EST RÉSOLU d'approuver les règles de conduite et mesures de sécurité 2021-2022 tel que présentées ce jour avec l'ajout proposé.</p>	Adoption <a href="https://drive.google.com/file/d/1QnD2qui0">https://drive.google.com/file/d/1QnD2qui0</a>	Suivi - échéancier
<p><b>7.1.3 Profil de la direction (consultation)</b> Anne explique que cette démarche est faite à chaque année pour orienter des éléments, et qu'à l'École Atelier cette discussion a typiquement lieu en présence de la directrice. Anne présente le document utilisé l'an dernier, pour ajouts et bonifications.</p> <p>Les membres du CÉ échangent entre eux, puis arrivent facilement à un consensus quant aux critères à privilégier.</p> <p>Le document de détermination des critères de sélection de la prochaine direction est présenté à tous et joint en annexe au CR. Modifications mineures sont faites au document par rapport à la version de l'an dernier.</p> <p>Le document doit être signé par la présente du CÉ, Anne Bhéreur.</p>	Proposée par Yacine Bouyahmed. Appuyée par Véronique Hénault. Adoption à l'unanimité.	Suivi - échéancier Anne Bhéreur

## Séance ordinaire du Conseil d'établissement de l'école alternative Atelier - Compte-rendu

<p><b>Résolution - Critères de sélection d'une direction</b>  <b>CONSIDÉRANT</b> QUE la détermination des critères de sélection d'une direction fait l'objet d'une consultation annuelle auprès du CÉ.  <b>CONSIDÉRANT</b> QUE les critères de sélection d'une direction doivent se coller à la réalité d'un école publique alternative.  <b>CONSIDÉRANT</b> QUE le sujet a fait l'objet d'une discussion consensuelle lors de la rencontre du CÉ du 18 janvier 2021.  <b>IL EST RÉSOLU</b> de reconduire le document dans sa version de l'an dernier, avec quelques reformulations mineures de certaines phrases, telles qu'elles sont modifiées dans le document en annexe du CR.</p>	<p>Proposée par Émilie  Appuyée par Yacine  Adoption à l'unanimité.</p>
<p><b>7.1.4 Avis des élèves</b>  Sophie explique qu'elle avait fait mention lors de la dernière assemblée générale d'une consultation à venir cette année auprès des élèves. Cela fait partie des nouveautés de la loi 40, c'est-à-dire que le nouveau cadre formalise cette obligation existante antérieurement. Or, ce type de consultation fait déjà partie de nos habitudes à l'école Atelier.  Idée de consultation : Comment les élèves aimeraient reprendre les comités d'élève, sous quelle forme?  Consultation : chaque professeur fera la consultation dans sa classe et un résumé sera transmis.  <b>CONSIDÉRANT</b> QUE le nouveau cadre provincial relatif au fonctionnement des CÉ formalise une obligation existante antérieurement portant sur une consultation obligatoire à tenir annuellement auprès des élèves de l'école.  <b>CONSIDÉRANT</b> QUE ce type de consultation est déjà bien intégré dans les façons de faire de l'école Atelier, qui par sa vocation alternative favorise l'implication des élèves.  <b>CONSIDÉRANT</b> QUE suite à une proposition d'Émilie Furlotte de consulter les élèves sur comment ils souhaitent reprendre la vie démocratique des élèves (comité des élèves) l'année prochaine.  <b>IL EST RÉSOLU</b> de consulter les élèves sur le sujet suivant : Comment souhaiteriez-vous reprendre et vivre la vie démocratique entre élèves (comité des élèves) l'année prochaine.</p>	<p>Suivi - échéancier  Émilie Furlotte</p> <p>Émilie Furlotte et Josée Martineau</p>
<p><b>7.1.5 Régie interne</b></p>	<p>Proposée par Émilie Furlotte  Appuyée par Yacine  Adoption à l'unanimité.  Adoption</p> <p>Suivi - échéancier</p>

## Séance ordinaire du Conseil d'établissement de l'école alternative Atelier - Compte-rendu

<p>Véronique Hénault, Anne Bhéreur et Josée Martineau se proposent à retravailler le document de régie interne. Le document sera présenté et adopté lors du prochain CÉ.</p>	<p>Véronique Hénault</p>
<b>7.2 DOSSIERS OÙ IL EST QUESTION D'ÊTRE INFORMÉ</b>	
<p><b>7.2.1 Suivi budgétaire 2021-2022</b>                  Sophie fait un suivi du contexte budgétaire actuel. Elle présente le document budget au CÉ, qui est joint en annexe au CR (lien à venir).                   Offre de Yacine pour support à Martine (responsable ressources informatiques pour l'école) concernant l'évaluation des besoins en informatique de l'école.</p>	<p>Suivi - échéancier                  ∅</p>
<p><b>7.2.2 Formation obligatoire des membres du CÉ</b>                  Les informations relatives à la formation obligatoire pour les membres du Conseil d'établissement sont disponibles via le lien suivant:  <a href="https://www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/gouvernance-scolaire/conseil-etablissement/formation-obligatoire">https://www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/gouvernance-scolaire/conseil-etablissement/formation-obligatoire</a>                  En complément, le Regroupement des comités de parents autonomes du Québec (RCPAQ) a préparé divers outils pour les membres des CÉ:                  Site web: <a href="https://rcpaq.org/">https://rcpaq.org/</a>                  Coffre à outils: <a href="https://rcpaq.org/coffre-a-outils/">https://rcpaq.org/coffre-a-outils/</a>                   Même les membres substitués doivent suivre la formation.                   On note le nom des membres du CÉ qui ont déjà complété la formation :</p> <p>Catherine Bertrand                  Anne Bhéreur                  Yacine Bouyahmed                  Dalia Gesualdi                  Véronique Hénault                  Dorin Halban                  Édith Lareau                  Josée Martineau                  Nanci Saviskas                  Laurent White</p> <p>Un rappel a été fait.</p>	<p>Suivi - échéancier                  ∅</p>
<b>8 . Comités</b>	
<p>Suivi - échéancier</p>	

## Séance ordinaire du Conseil d'établissement de l'école alternative Atelier - Compte-rendu

<p>Comité engagement : projet qui s'en vient au printemps et relancer participation des parents pour l'an prochain.          Comité bienveillance : formation Institut pacifique prévu 24 avril. Laurent mentionne que le CREP offre des ateliers pour les parents qui pourraient intéresser le comité bienveillance ou même d'autres comités (discipline positive, résolution de conflits, etc.).          Comité Atelier Show : De retour cette année!</p>	<p>∅</p>
<p>9 . Fondation          Aucune information à transmettre.</p>	<p>Suivi - échéancier          ∅</p>
<p>10 . Mot du représentant du Comité de parents          Yacine était absent au dernier CP. Il va nous informer des discussions lorsqu'il va recevoir le procès-verbal de la rencontre.</p>	<p>Suivi - échéancier          ∅</p>
<p>11 . Varia          Aucun point en varia.</p>	<p>Suivi - échéancier          ∅</p>
<p>12 . Levée de la séance.</p>	

La séance est levée à 20:22

Heure

Laurent White  
 Secrétaire de la séance

Laurent White

Anne Bhéreur, présidente du CÉ




Sophie Daigle, directrice